



Etablissement
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 14 décembre 2021
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2021-12-14_2601

Rapport d'activité 2020
de la Maison de Justice et du Droit
Nord EPT

L'an deux mille vingt et un, le 14 décembre à 18h30 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 8 décembre 2021. Conformément à la loi relative à la gestion de la crise sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, le caractère public de la séance est respecté par la retransmission de la séance en direct sur le site internet de l'EPT. Le quorum est ramené à un tiers des membres, chaque élu pouvant détenir deux pouvoirs.

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Représentée	P. Garzon	P
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	Représenté	B. Marcillaud	P
Gentilly	M. AGGOUNE Fatah	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	Représentée	P. Gaudin	P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUG Anissa	Représentée	G. Conan	P
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P
Orly	Mme BEN CHEIKH Imène	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Représenté	A. Benbetka	P
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Présente		P
Viry Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Présent		P
Thiais	M. BEUCHER Daniel	Présent		P
Chevilly-Larue	Mme BOIVIN Régine	Représentée	S. Daumin	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. BOUFRAINE Kamel	Absent		-
Cachan	Mme BOUGLET Maëlle	Représentée	C. Lefebvre	P
Villejuif	M. BOUNEGTA Mahrouf	Présent		P
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Représenté	R. Marchand	P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	Absente		-
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	Absente		-
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	Présent		P
Chevilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Présent		P
Cachan	Mme DE COMARMOND Hélène	Représentée	C. Vielhescaze	P
L'Hay-les-Roses	M. DECROUY Clément	Représenté	S. Bénéteau	P
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Présente		P
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	M. DELORT Daniel	Représenté	JP. Vic	P
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	Présente		P
Ivry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Représentée	C. Pecqueux	P
Morangis	M. DUFOUR Jean-Marc	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Présente		P
Villejuif	M. GARZON Pierre	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	Présent		P
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	Représentée	T. Panetta	P
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	Représenté	JL. Maître	P
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	Représentée	JL. Maître	P
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Eric	Présent		P
Athis-Mons	M. GROUSSEAU Jean-Jacques	Représenté	P. Sac	P
Choisy-le-Roi	M. GUILLAUME Didier	Représenté	C. Delahaie	P
Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Présent		P
Orly	Mme JANODET Christine	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	Représentée	A. Benbetka	P
Villejuif	Mme KACIMI Malika	Présente		P

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Représenté	I. Lorand	P
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Représentée	M. Mraïdi	P
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	Représentée	C. Vala	P
Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	Représenté	P. Bell-Iloch	P
Villejuif	M. LAFON Gilles	Présent		P
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	Représentée	S. Bénéteau	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. LAURENT Jean-Luc	Présent		P
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	Représentée	P. Bell-Iloch	P
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent		P
Orly	M. LERUDE Renaud	Représenté	C. Janodet	P
L'Hay-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	Représenté	F. Sourd	P
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	Représentée	D. Beucher	P
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Présente		P
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Représentée	AG. Leydier	P
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Présente		P
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Présent		P
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Représenté	C. Pecqueux	P
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Représentée	G. Lafon	P
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Représentée	B. Ebode Ondobo	P
L'Hay-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Représenté	L. Dexavary	P
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Présent		P
L'Hay-les-Roses	Mme NOWAK Mélanie	Représentée	F. Sourd	P
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Représentée	T. Panetta	P
Choisy-le-Roi	Mme OZCAN Canan	Représentée	A. Troubat	P
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Représentée	R. Marchand	P
Fresnes	M. PIROLLI Yann	Représenté	M. Leprêtre	P
Cachan	M. RABUEL Stéphane	Représenté	C. Vielhescaze	P
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Présent		P
Viry Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Représenté	J. Berenger	P
Ivry-sur-Seine	Mme SEBAIHI Sabrina	Représentée	.A. Lipietz	P
Thiais	M. SEGURA Pierre	Représenté	D. Beucher	P
L'Hay-les-Roses	Mme SOURD Françoise	Présente		P
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	Présente		P
Valenton	Mme SPANO Cécile	Représentée	M. Yavuz	P
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. TEILLET Alexis	Absent		-
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	Représenté	B. Marcillaud	P
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Représentée	F. Aggoune	P
Viry Chatillon	Mme TROUBAT Aurélie	Présente		P
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Présente		P
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Représentée	I. Lorand	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. VIC Jean-Pierre	Présent		P
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Présent		P
Viry Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Représenté	J. Berenger	P
Valenton	M. YAVUZ Métin	Présent		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. ZINCIROGLU Lionel	Représenté	A. Troubat	P
Délégation Savigny-sur-Orge à titre consultatif	M. PELISSIER Pierre	Absent		
	Mme TOULLEC Jeannine	Absente		

Secrétaire de Séance : Monsieur Clément Pecqueux

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire			97
5 sièges vacants : 1 Arcueil / 4 Savigny-sur-Orge			
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
2548 à 2633	46	47	93

Exposé des motifs

Ouverte officiellement le 23 mai 2011, la Maison de Justice et du Droit Nord EPT (Val-de-Bièvre) située à Villejuif, est un outil de mise en œuvre de la politique communautaire, de promotion et de développement de l'accès au droit sur le Val de Bièvre et depuis 2016 sur le territoire de l'Etablissement Public Territorial (EPT 12) du Grand-Orly Seine Bièvre.

Dans le cadre de ses missions, la MJD assure une **présence judiciaire de proximité** qui concourt à la **prévention de la délinquance, à l'aide aux victimes, à l'accès au droit et à la résolution amiable des conflits.**

Des permanences quotidiennes, gratuites et confidentielles sont assurées à la MJD par 19 intervenants qualifiés (professionnels du droit, associations spécialisées et institutionnels) pour répondre aux 4 missions principales. Pour assurer son fonctionnement, l'effectif de la MJD était composé de 3 agents de l'EPT, une juriste coordinatrice, une juriste (temps partiel 60%), un agent d'accueil et d'une greffière coordinatrice (temps partiel 80%) rattachée au Tribunal Judiciaire de Créteil.

Une montée en charge du public confirmée en 2021, une complexité croissante de la réglementation et des problématiques rencontrées par les usagers, nécessitant de ce fait un accompagnement plus important du public dans leurs démarches et enfin, le déploiement d'une activité judiciaire sans précédent par l'intégration à la MJD de Délégués du procureur de la république dans le cadre de la justice de proximité ont conduit l'EPT à prévoir un renforcement des moyens humains par des recrutements supplémentaires (un agent d'accueil et un juriste à temps plein) pour faire face au surcroît d'activité.

La MJD compte à ce jour, **4 agents de l'EPT** : une juriste-coordinatrice, une juriste et deux agents d'accueil.

Malgré un contexte difficile lié à la crise sanitaire, la fréquentation reste importante en 2020 avec un total de **11810 personnes reçues** dont **6238 appels** comptabilisés mais néanmoins stable par rapport à 2019 (12235 personnes); en effet, les impacts de la crise se sont faits ressentir sur l'activité générale, car la MJD a été fermée pendant 2 mois et demi, ce qui a eu pour conséquence, l'interruption de l'accueil physique et de toutes les permanences juridiques sur place.

Les consultations juridiques se sont donc exclusivement tenues par téléphone ou par mail pendant ces 2 mois de fermeture ; durant tout le confinement, la continuité administrative a été assurée grâce à la mobilisation de tout le personnel de la MJD.

Toutes les actions collectives partenariales programmées en 2020 ont été annulées et seront reconduites en 2021(journée nationale d'accès au droit, actions de sensibilisation auprès des jeunes, réunions d'informations collectives, événements inter-MJD.....).

Cette fréquentation relativement importante peut s'expliquer par les effets du travail de réseau réalisé par le personnel de la MJD depuis son ouverture.

La Maison de justice et du Droit implantée sur la partie nord du territoire, poursuit son expansion dans le contexte d'une démarche concertée et harmonisée au niveau de l'EPT, qui fait apparaître la nécessité de consolider les partenariats existants avec les villes et de poursuivre le travail de promotion de la MJD auprès du public et des professionnels, par le développement d'actions collectives.

Le public de la MJD

L'activité 2020 permet de faire les constats suivants : **les femmes** fréquentent majoritairement la MJD (56%), la tranche d'âge et la catégorie socio-professionnelle les plus représentées sont celles des 26/60 ans (80%) et des **actifs** (64%).

La prééminence de l'origine géographique que ce soit dans le cadre de l'accueil physique et téléphonique revient cette année encore à **la commune de Villejuif (33%)**, en raison de « l'effet de proximité ». Cependant, la fréquentation des autres villes du territoire Grand-Orly Seine Bièvre est en hausse constante, surtout les villes de Vitry sur Seine, Arcueil et Thiais.

Environ 20% des usagers qui ont eu recours aux services de la MJD ne viennent pas pour la 1^{ère} fois.

La MJD est bien repérée et fréquentée majoritairement, par les habitants du Val de bièvre.

Les thèmes de consultation les plus demandés sont toujours les mêmes depuis la création de la MJD, qui sont **le droit de la famille et le droit du travail** ; le droit du travail connaît une forte progression.

Cela démontre l'importance des problématiques quotidiennes rencontrées par les usagers du territoire.

- Le droit de la famille, (informations sur la séparation, résidence alternée, autorité parentale...)
- Le droit du travail (contrat de travail, licenciement, mesures de chômage partiel, prime covid...)
- Le droit du logement (rapports locatifs, expulsion, impayés de loyers...)
- Le droit des étrangers (régularisation titre de séjour, nationalité française, regroupement familial...)
- Le droit de la consommation (litige assurance, banque, fournisseurs internet, achat internet, agence de voyages...)

Une réflexion est en cours avec le conseil Départemental d'accès au droit du Val de marne pour le développement d'une permanence en droit de la fonction publique car la demande est importante de la part des agents de la fonction publique.

Les perspectives pour 2021

Dans **le cadre de la programmation des actions collectives pour 2021**, la MJD prévoit différents projets et actions partenariales avec les acteurs du monde judiciaire, institutionnel et associatif et à cet effet, un calendrier est élaboré afin d'avoir une meilleure visibilité des actions en cours :

- Poursuite du travail entrepris avec les partenaires de la jeunesse pour cibler le public jeune notamment avec la PJJ et les services jeunesse des villes.
- Mise en place des ateliers budgétaires collectifs animés par CRESUS dans le cadre de l'ouverture de la permanence Point Conseil Budget au sein de la MJD.
- Organisation des portes ouvertes dans le cadre de la journée nationale de l'accès au droit.

Toutes ces actions ci-dessus, n'ont pu être réalisées suite à la crise sanitaire et seront reprogrammées en 2021.

- Développer le partenariat avec les communes, notamment en organisant des actions hors-les-murs, en fonction des besoins recensés et ce afin de pérenniser la fréquentation des usagers de toutes les villes et plus largement du territoire Grand-Orly Seine Bièvre.
- Poursuivre le travail de rayonnement de la MJD sur le territoire et la dynamique transversale entre les 2 MJD.
 - Une action inter MJD sous forme de webinaire sur le thème « des violences conjugales » à destination des agents de l'EPT, organisée le 25 novembre 2021 dans le cadre de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.
 - Maintenir l'effort de communication qui a été réalisé jusqu'à présent : harmonisation des plaquettes de présentation des 2 MJD afin de renforcer leur visibilité, création d'une vidéo de présentation des missions des 2 MJD à diffuser dans les villes.
- Réactualiser la convention de partenariat avec le CDAD devenue caduque, afin de valoriser la politique d'accès au droit mis en œuvre par l'EPT et les moyens qui y sont affectés (équipement, personnel, entretien) mais aussi réaffirmer la place de l'EPT dans le pilotage et la gouvernance de ce dispositif en partenariat avec le Ministère de la justice.

Bilan financier 2020

Le coût global de fonctionnement de la MJD s'élève à 222 001 euros répartis comme suit :

- **148 518 euros soit 67% pris en charge par l'E.P.T. Grand-Orly Seine Bièvre** : masse salariale, entretien du bâtiment, frais de communication et documentation.
- **73 483 euros soit 33 % pris en charge par le Tribunal Judiciaire de Créteil** : masse salariale, frais de sécurité et diverses subventions versées aux associations et professionnels intervenants.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu l'avis de la commission permanente ;

Considérant le bilan positif présenté dans le rapport d'activité 2020 de la MJD Nord E.P.T. ;

Entendu le rapport de Monsieur Le Président et sur sa proposition,

Le conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Approuve le rapport d'activité 2020 de la Maison de justice et du Droit Nord EPT, annexé à la présente.
2. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 93



A Vitry-sur-Seine, le 20 décembre 2021
Le Président

Michel LEZORETTE

La présente délibération est certifiée exécutoire,
étant transmise en préfecture le 22 décembre 2021
ayant été publiée le 21 décembre 2021



MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT VAL DE BIEVRE



RAPPORT D'ACTIVITE 2020



SOMMAIRE

Les Maisons de Justice et du Droit, un dispositif d'accès au droit

1 Informations

pratiques Page 1

3 Actions de

communication et
partenariats Page 29

5 Budget Page 37

2 L'activité

Page 10

4 Bilan et perspectives

Page 34

6 Annexes

Page 38

1



INFORMATIONS PRATIQUES

 **Carte d'identité de la Maison de Justice**

 **Les locaux**

 **Le personnel permanent**

 **Fonctionnement**



Les Maisons de Justice et du Droit, un dispositif d'accès au droit

Placées sous l'autorité conjointe des chefs de juridictions, les MJD assurent :

- une présence judiciaire de proximité, concourent à la prévention de la délinquance,
- l'aide aux victimes et
- l'accès au droit.

Les mesures alternatives aux poursuites pénales (Médiation pénale, rappel à la loi, etc...) et les actions tendant à la résolution amiable des litiges peuvent s'y exercer.



Il existe, à ce jour, 147 MJD réparties au sein de 30 cours d'appel et de 66 départements.

Les Maisons de Justice et du droit (MJD) sont des établissements judiciaires résultant d'un partenariat entre le ministère de la justice et une collectivité locale. Nées d'initiatives locales au début des années 1990, leur développement a nécessité un cadre législatif. Le Code de l'organisation judiciaire réserve aux articles R.131-1 et suivants un titre sur les Maisons de Justice et du Droit.



La Maison de Justice et du Droit de Val de Bièvre,



Les Maisons de Justice et du Droit (MJD) assurent une présence judiciaire de proximité et concourent à la prévention de la délinquance, à l'aide aux victimes, à l'accès au droit ainsi qu'aux actions tendant à la résolution amiable des conflits.

L'accès au droit est une politique mise en œuvre par le Ministre de la Justice. Il repose essentiellement sur trois lois



Afin de répondre aux besoins d'information juridique des usagers, les MJD proposent des permanences tenues par des professionnels du droit (avocats, notaires, huissiers) et des associations spécialisées.



Les consultations délivrées par les professionnels sont gratuites, anonymes et confidentielles.



La loi du 10 juillet 1991 prévoit que toute personne, quel que soit son âge, sa nationalité, son niveau de vie ou le lieu où elle habite doit pouvoir connaître ses droits et obligations et être informée sur les moyens de faire valoir ses droits ou d'exécuter ses obligations.



La loi du 18 décembre 1998 institue les Conseils Départementaux d'Accès au Droit (CDAD) et précise le cadre de leurs missions. Leur rôle consiste à définir une politique départementale d'Accès au Droit, fédérer des financements d'origine diverses et piloter et coordonner les actions en la matière.



La loi de modernisation de la justice du XXI^{ème} siècle du 18 novembre 2016 a conforté le rôle des Conseils Départementaux d'Accès au Droit (CDAD) vers une évolution à la fois dans leur composition et dans leurs missions. Cette loi prévoit une meilleure articulation des actions des CDAD avec celles des MJD et le développement des mesures alternatives au règlement des différends.

Le contexte

La création de la Maison de Justice et du Droit a été formalisée par une convention de partenariat signée le 2 mai 2011. Un arrêté ministériel portant création d'une Maison de Justice et du Droit Val de Bièvre a été publié au journal officiel le 9 juin 2011. L'ouverture de la Maison de Justice et du Droit au public a eu lieu le 23 mai 2011. Elle a été inaugurée en novembre 2011.



Horaires

Accueil Physique et téléphonique

Lundi 9h-12h30 / 13h30-17h30

Mardi 9h-12h30

Mercredi 9h-17h30

Jeudi 13h30-19h30

Accueil exclusivement téléphonique

Mardi 13h30-16h30

Vendredi 9h-12h30

Deux Maisons de Justice et du Droit, services de l'Établissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre sont présentes sur le territoire, la Maison de justice et du Droit Val de Bièvre située à Villejuif et la Maison de justice et du Droit Portes Essonne située à Athis-Mons.

L'accès au droit est une des priorités du territoire et Madame Labrousse Vice-Présidente déléguée au Renouveau Urbain et à la politique de la ville est en charge de cette thématique.

Elle est implantée au cœur du territoire du Grand Orly Seine Bièvre d'environ 705 000 habitants couvrant l'ouest du département du Val de Marne et le Nord du département de l'Essonne. Celui-ci est composé de 24 communes (Ablon-sur-Seine, Arcueil, Athis-Mons, Cachan, Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi, Fresnes, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Juvisy-sur-Orge, Le Kremlin-Bicêtre, L'Haÿ-les-Roses, Morangis, Orly, Paray-Vieille-Poste, Rungis, Savigny-sur-Orge, Thiais, Valenton, Villejuif, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges, Viry-Châtillon et Vitry-sur-Seine).

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) a pour mission de :

- recenser les besoins en matière d'accès au droit dans le département,
- définir une politique locale,
- mettre en œuvre des actions nouvelles,
- dresser et diffuser l'inventaire des actions menées.

Il procède à l'évaluation de la qualité et de l'efficacité des dispositifs auxquels il apporte son concours, et il participe au financement des actions poursuivies.

Les locaux



La Maison de Justice et du Droit dispose d'une superficie de 570 m². La maison est composée d'un large espace d'accueil, de deux salles d'attente pour 10 à 15 personnes, d'un bureau « greffière » positionné à côté de l'accueil, de cinq bureaux pour les intervenants répartis au RDC et au 1^{er} étage, une salle de documentation, d'une salle de réunion à la capacité d'accueil d'environ 60 personnes et d'un espace détente pour le personnel.

Le bâtiment est une ancienne maison bourgeoise datant du 19^{ème} siècle qui a servi longtemps de Centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI), située dans la rue principale du centre ville, à proximité du pôle de transport en commun de dimension régionale « Villejuif Louis Aragon »



Une salle de réunion d'une capacité d'accueil d'environ 60 personnes



Trois salles d'attente pour 10 à 15 personnes



Parking de 6 places pour les professionnels

Proximité du pôle de transport en commun de dimension régionale « Villejuif Louis Aragon »



Le personnel permanent

Madame GAULTIER Annie, greffière à temps partiel, assure la coordination de l'activité de la Maison de Justice et du Droit Val de Bièvre.

Trois agents territoriaux :

- Madame CEPRIKA Corinne , Juriste coordinatrice de la MJD
- Madame ANGOT Blandine, Juriste
- Madame SERRE, agent d'accueil,
- (remplacée par Madame MOHAMED Zaïna depuis mars 2021)

assure l'accueil et le renseignement des usagers.



Globalement les juristes et la greffière réalisent le même travail qui est celui de :

- la réception,
- l'orientation et l'information du public.

Cette dernière action nécessite la tenue d'entretiens d'informations juridiques ou à connotation juridique.

Chacun renseigne en fonction de ses compétences générales et dans certains domaines juridiques spécialisés.

L'agent d'accueil,

- réceptionne quotidiennement le public,
- répond aux appels téléphoniques, prend les rendez-vous,
- assure un premier contact avec les usagers
- renvoie vers les intervenants compétents en fonction des demandes.
- Elle décrypte la demande de l'utilisateur pour mieux renseigner et assurer un premier niveau d'information.



La greffière renseigne plus particulièrement sur les procédures judiciaires

Annie GAULTIER renseigne sur le droit de la famille, assure le suivi des rendez-vous des conciliations de justice pour les tentatives de conciliation et celui des audiences du Délégué du Procureur de la République, la prise en charge et le suivi des procédures Parquet.



Les juristes renseignent sur les questions juridiques d'ordre général, dans tous les domaines du droit.

Corinne CEPRIKA renseigne sur le droit des étrangers, droit civil...



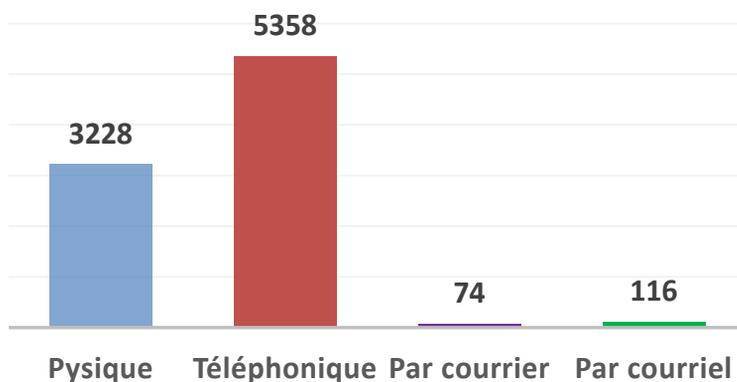
Blandine ANGOT sur le droit de l'urbanisme, du travail, les matières notariales...



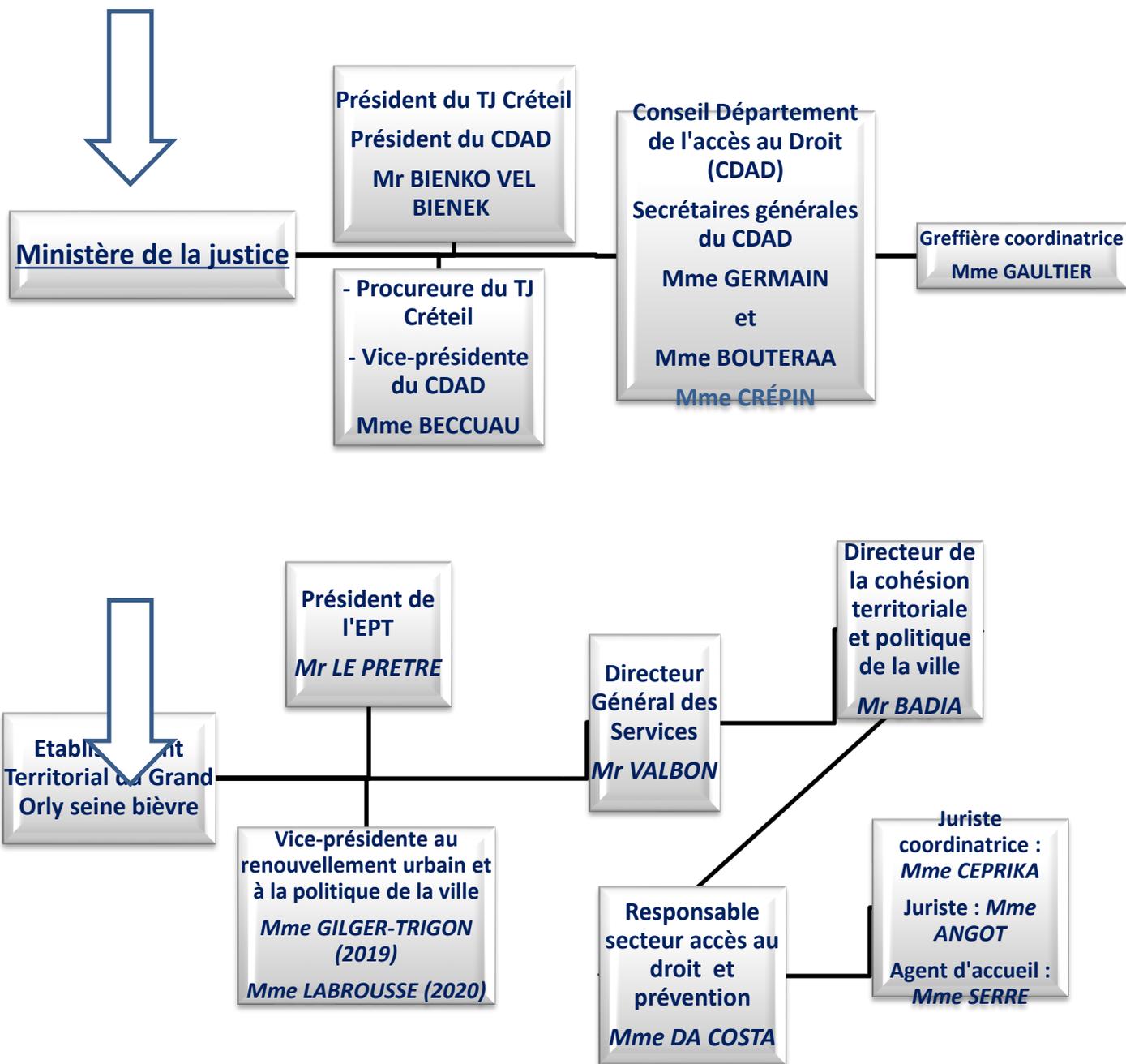
Il est important de rappeler que le personnel permanent assure l'information et l'orientation du public en fonction de la nature des demandes et des domaines de compétence des intervenants. La qualité de la réponse étant privilégiée et les permanences n'étant pas quotidiennes, il est important d'orienter correctement les personnes afin de leur faire perdre le moins de temps possible dans leur démarches.

*Cette année pour l'accueil physique et téléphonique, courriel et courrier, le personnel permanent a reçu **9.376** sollicitations.*

Accueil du public



Organigramme de la Maison de Justice et du Droit Val de Bièvre



Fonctionnement

La Maison de Justice et du droit dispose de deux instances de gestion

Le conseil de maison

- 1 se réunit une fois par an
 - présidé par le Président du Tribunal Judiciaire
 - composé des signataires de la convention de partenariat.
- définit les orientations de l'action de la MJD
 - met en place une procédure d'évaluation de cette action

Dans le cadre du conseil, les coordinatrices dressent le bilan annuel de l'activité de la MJD qui est ensuite, après validation du conseil, adressé au garde des sceaux par la voie hiérarchique.



Elle a lieu deux fois par an. Néanmoins, à la suite des mesures gouvernementales liées à la crise sanitaire de la COVID 19, la MJD a

été fermée du 17 mars au 9 juin 2020 et a fonctionné sur rendez-vous uniquement pour le reste de l'année.

Les réunions des intervenants initialement prévues en mars et en novembre ont dû être annulées.

La réunion des intervenants

CHARTRE

- rédigée par le CDAD
- affichée dans les locaux de la Maison de Justice et du Droit.

Cette chartre s'adresse aussi bien aux intervenants et agents d'accès au droit qu'aux usagers qui fréquentent la Maison de Justice et du Droit.

Elle rappelle les principes suivants :

- la gratuité
- la confidentialité des entretiens menés,
- l'accessibilité du service public,
- le sérieux et la compétence des intervenants et agent de l'accès au droit,
- l'obligation de respecter les professionnels, les autres usagers, le mobilier et le matériel.

DE L'ACCES AU DROIT

Planning type d'une semaine à la MJD

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
--------------	--------------	-----------------	--------------	-----------------

MATIN	LUNDI	MARDI	MERCREDI	Activité administrative	Permanence téléphonique	
	ADIL 94 (Dt logement)	SAJIR (Aide aux victimes)	CIDFF (Dt étrangers, dt travail, dt famille, aide aux victimes)			
	SAJIR (Aide aux victimes)	Défenseur des Droits	UFC - Que Choisir (Consommation)			
	Avocat Dt Travail	Avocat Dt Etrangers	CRESUS (surendettement)			
	SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation)	Espace Droit Famille (Médiation familiale)	Délégué du Procureur de la République			

APRES-MIDI	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
	SAJIR (Aide aux victimes)	Permanence téléphonique ----- Activité administrative	CIDFF (Dt étrangers, dt travail, dt famille)	Rédige Assistance (Ecrivain public)	
	Rédige Assistance (x2) (Ecrivain public)		ADIL 94 (Dt logement)	Conciliateur de Justice	
	PJJ (Protection judiciaire de la jeunesse)		Notaire	Avocat généraliste	
			PADJ (Point d'accès au droit des jeunes)	SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation)	
	Notaire		Délégué du Procureur de la République	Défenseur des droits	
	CRESUS/PCB (surendettement)		APCE (Médiation Familiale)		

 1 fois par semaine

 Tous les 15 jours

 1 fois par mois

 1 fois tous les 2 mois

2



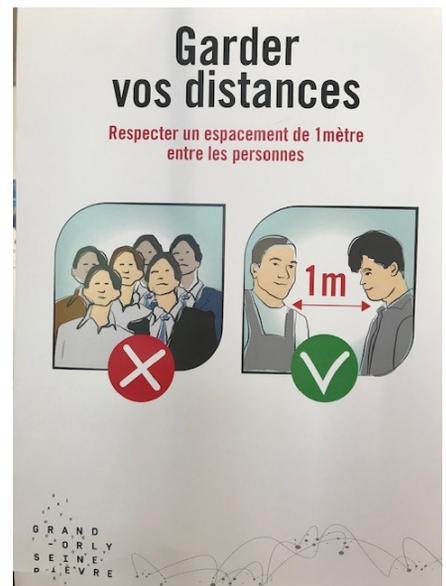
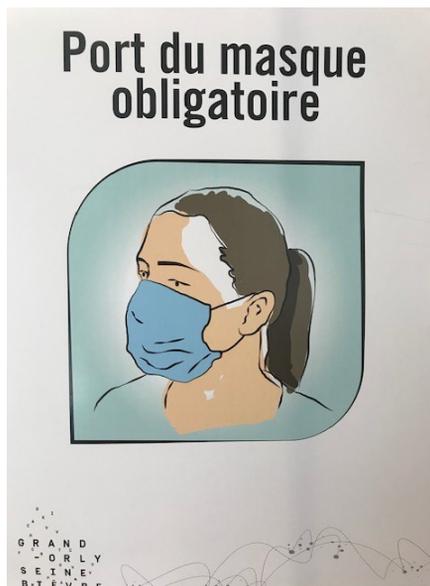
L'ACTIVITE

-  **L'activité générale de la Maison de Justice**
-  **Les intervenants**

2020 : Une année placée sous le signe de la COVID 19

Comme toutes les structures administratives, la Maison de Justice et du Droit de Val de Bièvre a été fermée au public pendant tout le premier confinement du 18 mars 2020 au 11 mai 2020.

Durant toute cette période, le personnel EPT a assuré ses missions en télétravail par la mise en place notamment d'une boîte mail dédiée. La greffière de la MJD a été réquisitionnée pour assurer le plan de continuité d'activité au tribunal judiciaire de Créteil, puis au tribunal de proximité de Villejuif.



Le 25 mai 2020, la maison de justice a réouvert dans un premier temps sous la forme d'une permanence téléphonique avant une ouverture au public pour le 9 juin 2020, et pour tout l'été dans le respect des consignes sanitaires.

A partir du deuxième confinement, l'accueil du public s'est fait sur rendez-vous exclusivement. C'est sur ce format en portail fermé que la MJD fonctionne depuis.

La spécificité de cette année 2020 a été l'ouverture de la structure tout l'été, à la demande de l'Etablissement Public Territorial.

Durant cette période, on a pu constater que la fréquentation était constante mais que le public reçu venait de toute l'Île de France faute de structures ouvertes dans les départements concernés.

L'activité générale

Les études et diagnostics qui avaient été diligentés auprès des professionnels, institutionnels et de la population avaient préfigurés les besoins de la MJD en :

- Droit des étrangers,
- Droit du travail,
- Droit des jeunes (Point d'Accès au Droit des Jeunes),
- Lutte contre les discriminations.

Des activités judiciaires, coordonnées par la greffière près le Tribunal Judiciaire de Créteil, ont été ajoutées, conformément aux dispositions du code de l'organisation judiciaire.

Au total, 19 associations spécialisées et professionnels du droit interviennent à la Maison de Justice et du Droit.

La Maison de Justice et du droit succède au Point d'Accès au Droit (PAD) qui n'était ouvert que deux jours semaine.

Fréquentation générale

La fréquentation de la Maison de Justice et du Droit est restée stable en 2020 puisqu'elle est passée de 12.235 demandeurs en 2019 à 11.810 personnes en 2020 .



Les permanences d'avocat spécialisées en droit du travail et en droit des étrangers continuent de répondre à une demande sans cesse croissante des usagers.



Téléphonie

Les dysfonctionnements en matière de téléphonie rencontrés par la MJD depuis de nombreuses années ont été résolus grâce à l'ajout d'une carte, permettant ainsi l'obtention de 2 lignes supplémentaires soit 4 lignes au total.

Profil des usagers

L'utilisateur type de la MJD

Classiquement, 4 critères ont été retenus pour caractériser le profil des usagers de la Maison de Justice et du Droit de Val de Bièvre :

 le sexe,

 l'âge,

 la commune d'origine

 Les profils d'activité des usagers.



Une femme

Primo usager

26-60 ans

Actif

80% Résidant

dans le Val de Marne

Une majorité de femmes fréquente la Maison de Justice et du Droit :

6.673 femmes (56%) pour 5.137 hommes (44%) ont été accueillis.

Au vu des dernières statistiques, la tendance qui se profile laisse toujours apparaître une fréquentation maximale pour les permanences des associations spécialisées et des professionnels du droit dont les capacités d'accueil peuvent difficilement évoluer à la hausse sauf à augmenter la périodicité des permanences.

La bonne fréquentation peut s'expliquer par les effets du travail de réseau réalisé par le personnel de la Maison de Justice et du Droit depuis son ouverture :

- actions collectives,
- journées de formation et d'information,
- participations aux événements externes...

Ainsi, les besoins sont tels qu'une augmentation de l'offre trouverait immédiatement son public et entrainerait une augmentation plus forte de la fréquentation.



Statut, ressources, emploi

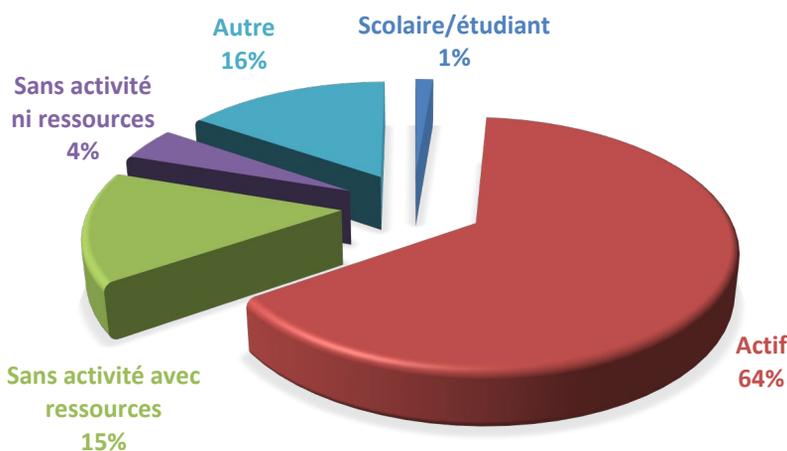
Ce sont majoritairement **les actifs** (64%) qui **viennent consulter** la Maison de Justice et du Droit.

Parmi eux peuvent être plus particulièrement signalés ceux qui consultent pour des problèmes relatifs au droit du travail.

Les « **sans activité mais avec ressources** » (titulaires des minimas sociaux, demandeurs d'emploi) représentent 15% de la population accueillie et fréquentent régulièrement la M.J.D.

La Maison de Justice et du Droit est toujours repérée comme lieu d'accueil, d'écoute et d'information auprès des différents publics pouvant s'adresser à l'échelon institutionnel aussi bien qu'aux usagers.

PROFIL D'ACTIVITÉ DES USAGERS



Les permanences accueillent des personnes en situation irrégulière, en grande précarité, dont la détresse, ne laisse pas indifférent.

Les personnes « **sans activité ni ressources** » représentent environ (4%) de la population accueillie à la M.J.D.

Les mineurs, scolaires et étudiants (157 personnes, soit 1.33%) sont beaucoup moins présents parmi les usagers de la M.J.D, mais nous consultent tout de même.



La tranche d'âge la plus représentée est celle des 26/60 ans, soit 9.109 personnes (80%)



suivie par les plus de 60 ans (14%) avec 1.556 personnes accueillies ;



les - de 26 ans représentent 6% de la population accueillie soit 730 personnes reçues.

TRANCHE D'ÂGE

■ Moins de 25 ans ■ 26-60 ans ■ Plus de 60 ans

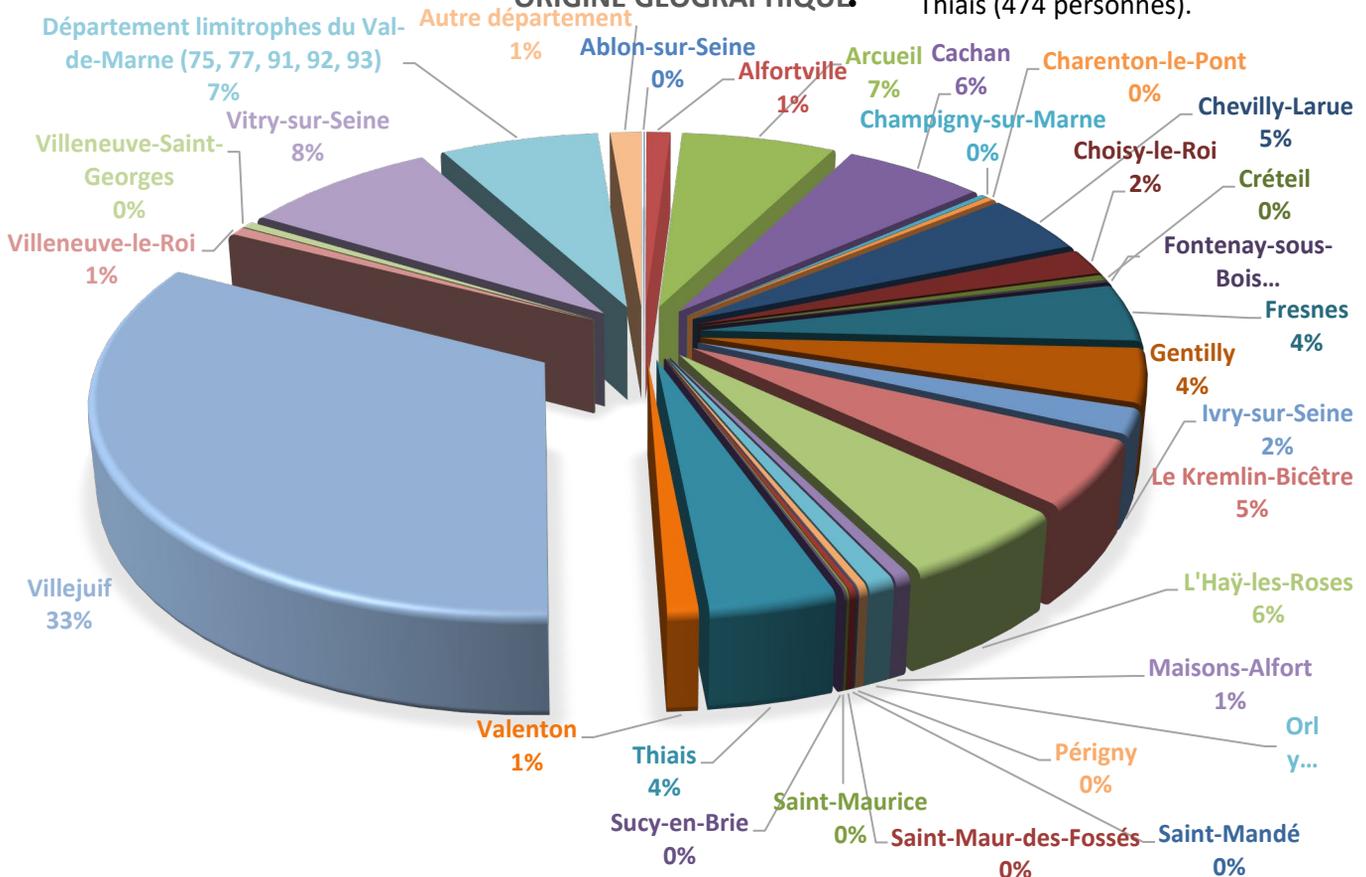


Accueillir les usagers De la MJD

La prééminence de l'origine géographique, que ce soit dans le cadre de l'accueil physique ou téléphonique, revient une nouvelle fois à la commune de Villejuif en raison de « l'effet proximité » avec 3899 personnes soit 33% de la fréquentation

- Vitry-sur-Seine (984 personnes),
- Arcueil (774 personnes),
- L'Hay-les-roses (653 personnes),
- Cachan (709 personnes),
- Le Kremlin-Bicêtre (595 personnes),
- Fresnes (518 personnes),
- Chevilly-Larue (542 personnes),
- Gentilly (484 personnes),
- Thiais (474 personnes).

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE.



La Maison de Justice et du Droit est bien repérée et fréquentée par les usagers des communes limitrophes, sachant que des usagers reçus ne viennent pas pour la première fois. Parfois, ils reviennent pour la même problématique mais souvent, satisfaits des services rendus par la Maison de Justice et du Droit, ils reviennent pour une question différente voir un autre professionnel que celui initialement rencontré.



Malgré la présence d'un Point d'accès au Droit au sein du territoire communal, les habitants de Vitry sur Seine sont régulièrement orientés par la ville vers la MJD compte tenu de la proximité de la commune de Villejuif ainsi que les délais trop longs pour obtenir un rendez-vous.

L'exemple de la ville de Vitry sur Seine démontre la capacité de la structure à travailler en partenariat afin de créer un maillage efficace permettant aux usagers de recevoir la réponse la plus rapide et adaptée à leur situation.

Ces chiffres traduisent l'importance de communiquer toujours plus largement autour de la MJD par des campagnes régulières.

Campagne à envisager :

- Affichage régulier,
- Article dans les journaux communaux,
- Signalisation,
- Création d'un site internet MJD Villejuif.

 Actualisation de l'onglet MJD du Site internet de l'EPT

 Distribution de plaquettes auprès des partenaires

 Campagnes régulières d'affichage

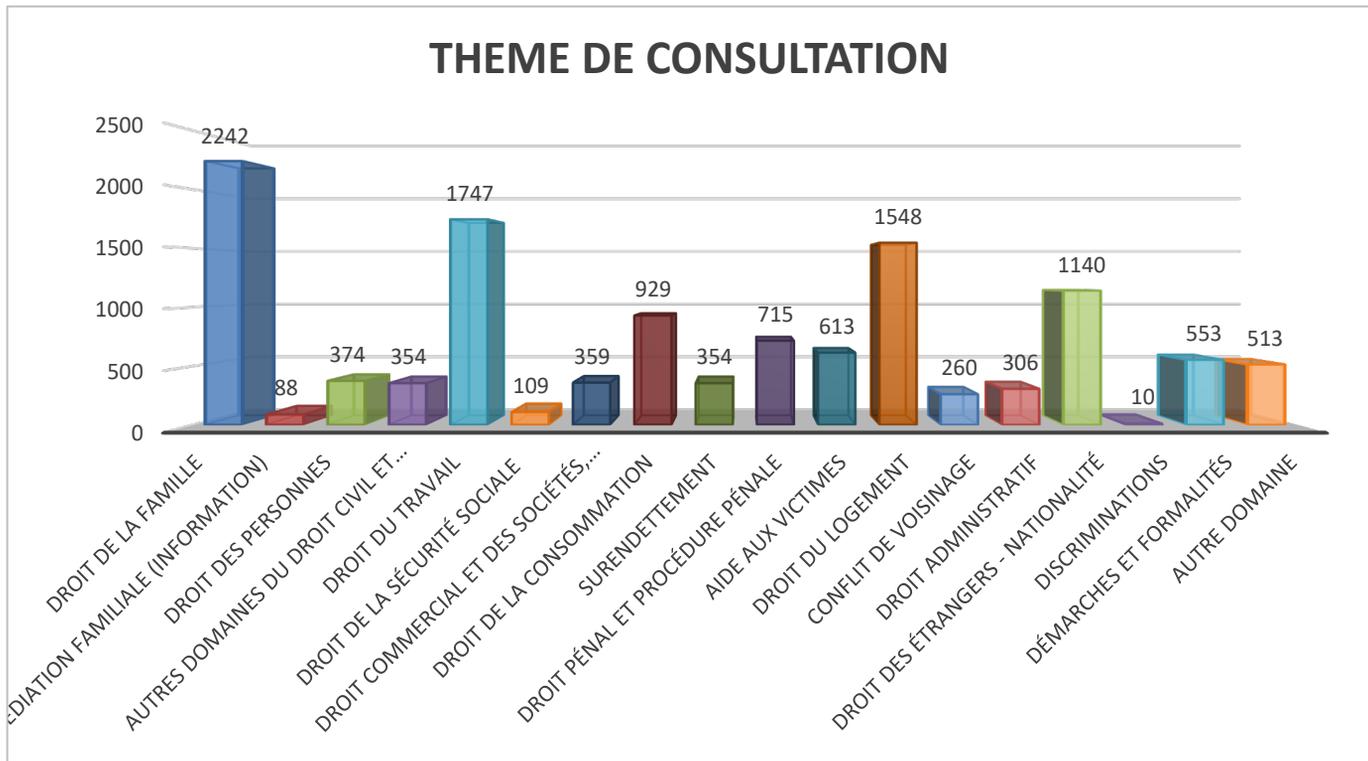
 Portes ouvertes

Thèmes de consultation

On constate que les thèmes de consultations juridiques les plus demandés et les plus importants sont toujours les mêmes depuis la création de la Maison de justice et du Droit.

Cela démontre l'importance des problématiques quotidiennes rencontrées par les usagers du territoire.

- 📖 Droit de la famille
- 📖 Droit du logement
- 📖 Droit du travail
- 📖 Droit des étrangers
- 📖 Droit de la consommation



Les intervenants

Les avocats du barreau du Val de Marne

La fréquentation des permanences d'avocat généraliste est en baisse par rapport à 2019. Elle s'explique par la crise sanitaire .



La MJD propose :

- des permanences d'avocat généraliste tous les jeudis de 16h à 19h.
- Une permanence d'avocat spécialisé en droit des étrangers le 1^{er} mardi de chaque mois de 9h à 12h30.
- Une permanence d'avocat spécialisé en droit du travail le 2^{ème} lundi de chaque mois de 9h à 12h30.

- 191 personnes ont été reçues par les avocats généralistes ,
- 45 personnes ont été reçues par les avocats spécialisés en droit des étrangers (84 en 2019),
- 48 personnes ont été reçues par les avocats spécialisés en droit du travail (86 en 2019).

Dès sa venue à la Maison de Justice et du Droit, l'utilisateur réclame systématiquement et souvent par méconnaissance du dispositif d'accès au droit, un rendez-vous avec un avocat.

Néanmoins, seules les sollicitations qui ont préalablement fait l'objet d'un entretien précis avec l'accueil et d'un travail de décryptage aboutissent à un rendez-vous avec un avocat.

L'entretien permet également de ne pas saturer la permanence avocat par des demandes qui auraient pu trouver un aboutissement auprès d'un autre professionnel ou d'une association spécialisée.



Les questions posées sont très diverses et touchent à tout domaine du droit, plus particulièrement le droit de la famille, le logement, le droit des étrangers, le droit civil et pénal, la consommation, le travail, la procédure civile, etc...

Le planning et la gestion des permanences sont réalisés par l'ordre des avocats du Barreau du Val de Marne.



Pour certaines spécialités, il est possible d'obtenir des bons de consultations distribués par la MJD qui prend rendez-vous au préalable avec l'avocat spécialisé.

En 2020, 3 bons de consultations qui ont été distribués. Ils ont concerné :

- le droit de la fonction publique,
- la procédure d'exequatur,

Ces bons sont fournis par le CDAD en lien avec le barreau du Val de Marne



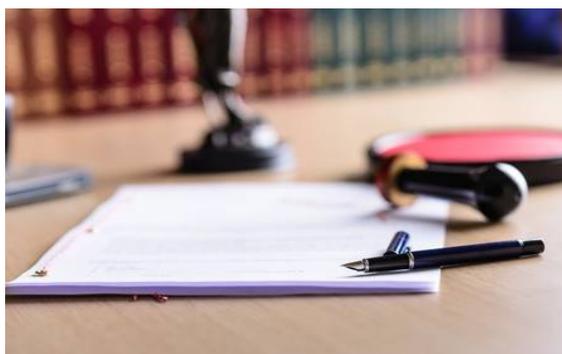
Les notaires

Les notaires assurent une permanence une fois par mois,

 un lundi tous les 2 mois,
 et un mercredi tous les 2 mois,
en alternance de 13h30 à 16h30.

Deux études notariales du secteur continuent d'assurer les permanences à la Maison de Justice et du Droit.

En 2020, 50 personnes ont été reçues (83 personnes en 2019). L'essentiel des demandes concerne le droit de la famille et les successions. Cette permanence est très prisée par le public et il y a très peu de désistement de la part des usagers.



Il faudra à nouveau solliciter d'autres études notariales afin d'augmenter l'offre de RDV à la MJD.

L'agence départementale d'information sur le logement



La permanence est assurée par un juriste spécialisé dans le domaine du droit immobilier, sans rendez-vous,

- les lundis matin de 9h à 12h
- les mercredis après-midi de 14h à 17h

L'ADIL du Val de Marne a réalisé 720 consultations soit une légère baisse par rapport à 2019

La majorité des consultations portent sur les rapports locatifs (66%) puis sur les recherches de logement (12%)

Consultant type de l'ADIL



44% sont locataires du parc privé

57% des personnes vivent seules



68% des ménages occupent un emploi et 22% sont retraités

39% ont entre 40 et 59 ans et 33% entre 30 et 39 ans.

Parmi les questions portant sur les **rapports locatifs**, celle sur les impayés de loyers et les expulsions locatives constituent les plus fortes sollicitations (17%).

Le centre d'information sur les droits des femmes et des familles



La permanence est assurée par un juriste spécialisé dans le domaine du droit de la famille, du travail et des étrangers

- les mercredis matin de 9h à 12h, sans RDV
- les mercredis après-midi de 14h à 17h, sur RDV

Le CIDFF a reçu 418 consultations soit une baisse significative liée à la crise du covid (602 consultations en 2019)

La majorité des consultations portent sur le droit du travail (50%) puis le droit des étrangers (15%) et enfin le droit de la famille (15%).

- D'une manière générale, la juriste ne répond qu'à une seule sollicitation par consultation.
- Si les usagers rencontrent plusieurs litiges, ils sont invités à reprendre RDV pour chacun de leur problème.
- Par ailleurs la faible fréquentation en droit de la famille se justifie par la présence de la greffière au sein de la maison de justice, qui reçoit de nombreuses sollicitations en ce domaine.

Consultant type du CIDFF



60% sont de nationalité française et 35% hors union européenne

44% des personnes vivent en couple

2/3 des usagers sont en situation d'emploi

30% ont entre 36 et 45 ans, 23% entre 26 et 35 ans et 22% entre 46 et 55 ans.

UFC Que Choisir



L'association UFC Que Choisir a assuré 37 permanences en 2020. Ils ont reçu 388 personnes.

Soit une diminution de seulement de 8% par rapport à 2019 malgré 5 permanences en moins entre le 7 mars et le mois de juin

La permanence, d'une durée de 3 heures est assurée par 4 bénévoles, sans rendez-vous,

- les mercredis matin de 9h à 12h

La majorité des consultations portent sur les litiges avec les services marchands (32%) puis avec les banques (24%) et enfin avec les assurances (13%) ainsi qu'avec les opérateurs télécommunication (10%).

Les personnes qui sont venues à la permanence sont principalement des habitants de Villejuif (46%), Vitry sur Seine (10%) et le Kremlin Bicêtre (8%).



Dans la plupart des cas, les bénévoles ne savent pas si leur action a permis de résoudre les litiges. Néanmoins, certains usagers reviennent pour le suivi de leur dossier.

Le point d'accès au droit des jeunes



La permanence, d'une durée de 3 heures est assurée, sur rendez-vous,

- Le deuxième mercredi matin de 14h à 17h

Cette permanence s'adresse aux mineurs et jeunes majeurs de moins de 25 ans. Elle porte principalement sur le droit pénal, le droit des étrangers et le droit de la famille. 16 jeunes ont été reçus ce qui correspond à la moitié de la fréquentation habituelle.

Les écrivains publics



La permanence est assurée par 8 bénévoles, sur rendez-vous,

- les lundis après-midi de 13h45h à 17h
- les jeudis après-midi de 13h45h à 17h



Rédige Assistance est une aide précieuse notamment pour la rédaction de courrier et la constitution des dossiers (Demandes d'aide juridictionnelle, Dossier de Naturalisation, Requête JAF, dossiers protection des majeurs...) pour les personnes maîtrisant mal le français à l'écrit.

Ils ont reçu 69 personnes pour 93 prestations. 52% des personnes sont des femmes, une majorité viennent pour la première fois et originaires de Villejuif mais néanmoins, une augmentation de la fréquentation des habitants du Val de marne est à noter.

Comme partout, l'activité sur rendez-vous a été interrompue pendant le premier confinement. Pour autant, des dossiers importants et quelques courriers ont été traités à domicile pendant cette période.

Association CRESUS

(Chambre Régionale du Surendettement Social)



Un juriste assure des permanences les 2^{ème} et 4^{ème} mercredis de chaque mois de 9h30 à 12h30, uniquement sur RDV.

Lors de ces entretiens, le juriste évalue la situation budgétaire des personnes en difficulté financière et les oriente soit vers la constitution d'un dossier de surendettement en aidant au montage complet du dossier, soit vers une solution alternative en proposant des programmes d'éducation budgétaire.



Il s'agit d'une permanence d'information et de conseil sur les problèmes budgétaires et de surendettement.

71 RDV ont été assurés au cours desquels 57 usagers distincts ont été reçus physiquement, soit 4 personnes en moyenne par permanence de 3h.

Il y a lieu de noter une forte participation des habitants de Vitry (25%) et de Villejuif (23%)

Une juriste du bureau d'aide aux victimes de Créteil (APCARS/SAJIR) a été affectée à la maison de justice pour tenir une permanence :

- tous les lundis sur RDV de 09h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30,
- les mardis sans RDV de 09h00 à 12h30.

Ce service, gratuit et confidentiel, offre, indépendamment du lieu de domicile, de la situation familiale et sociale, d'un dépôt de plainte préalable une :

- **Écoute neutre et bienveillante,**
- **Information juridique sur une procédure en cours ou sur la procédure pénale en générale,**
- **Information sur les dispositifs d'indemnisation.**

La juriste oriente vers d'autres intervenants de la MJD, propose aux personnes qui le demandent un suivi psychologique souvent auprès du bureau d'aide aux victimes ou auprès de la psychologue du commissariat de Villejuif.

Elle a reçu 247 personnes. Au cours de ces entretiens, elle informe les victimes sur leurs droits et le déroulement de la procédure pénale. Elle peut aussi les aider à constituer un dossier d'indemnisation auprès du Service d'Aide au Recouvrement des Victimes d'Infraction (SARVI) ou de la Commission d'Indemnisation des Victimes d'Infraction (CIVI).

 **La permanence laisse apparaître une prise en charge accrue des personnes souffrant de troubles de santé mentale.**





Cette permanence téléphonique est assurée par deux délégués du Défenseur des Droits tous les 15 jours en alternance le mardi matin et jeudi après-midi.

Le chiffre de personnes reçues est légèrement inférieur à celui de l'an dernier car plusieurs permanences n'ont pas pu avoir lieu.

Au total 120 personnes reçues réparties ainsi :

 116 personnes pour une médiation avec les services publics,

 aucun pour le Défenseur des Droits des Enfants,

 4 pour la Lutte contre les Discriminations.



En 2020, nous nous sommes réjoui avec Madame Marchal, l'une de nos délégués du défenseur des droits, lors de sa remise de la médaille nationale du mérite

La médiation familiale



L'Association Pour le Couple et l'Enfant » et l'Association Espace Droit Famille » assurent une permanence d'information à la médiation familiale 2 fois par mois.

La médiation proprement dite n'a pas lieu dans nos locaux afin de respecter le principe de gratuité des consultations. Les personnes intéressées reprennent contact avec l'une ou l'autre association à leur siège à Créteil, cette prestation est payante.

28 personnes ont été informées sur cette prestation et reçues ;

Les conciliateurs de justice



Les conciliateurs de Justice tiennent une permanence tous les jeudis après-midi de 14h à 17h.

En 2020, 144 personnes ont été reçues au total par les 4 conciliateurs intervenants à la Maison de Justice et du droit soit :
151 dossiers traités et 266 personnes convoquées.

Ils tentent de concilier les parties dans des domaines différents 33% de conflits de voisinage, 31% les litiges avec des commerçants/artisans/entrepreneurs, 10% baux locatifs, 3% litige copropriété etc...

Suite aux préconisations de la réforme J21, on constate une augmentation significative des demandes de conciliation.

24 constats d'accord ont été signés, cependant un fort taux d'absentéisme des défendeurs est constaté (51 PV de carence soit plus de 50% de non présentation des parties).

28 constats d'échec et 10 désistements, le reste est en attente d'accord en cours.



ACTIVITE JUDICIAIRE

Le service pénitentiaire d'insertion et de probation



L'antenne du SPIP du quartier pour Peines Aménagées effectue en moyenne une à deux permanences par mois.

Ils reçoivent

- des suivis de placement extérieur,
- des placements sous surveillance électronique,
- des libérations conditionnelles,
- des enquêtes dans le cadre des 723-15,

Au total les conseillers d'insertion et de Probation ont reçu 12 personnes.

La protection judiciaire de la jeunesse

Un éducateur de l'unité éducative d'Arcueil intervient auprès de familles à leurs demandes.

L'objectif est de proposer une première expertise dans le domaine éducatif et judiciaire et d'orienter vers des structures compétentes si nécessaire. C'est une action d'écoute, d'information et de réorientation.

Le délégué du procureur

Le délégué du procureur intervient dans le cadre d'infractions pénales pour lesquelles le procureur a opté pour une mesure alternative aux poursuites.

Le contrôleur judiciaire

Depuis mai 2019, le contrôleur judiciaire a cessé son activité en maison de justice et du droit.

Le SAJIR APCARS de CRETEIL doit recruter un nouveau contrôleur.



11 personnes ont été reçues par les éducateurs.

Les permanences ont lieu une fois par mois en complément du dispositif du Point d'Accès au Droit de Jeunes.



les audiences ont repris en septembre. Le délégué a reçu 12 personnes, il a rendu essentiellement des rappels à la loi.



3



ACTIONS DE COMMUNICATION ET PARTENARIATS

-  **Les informations collectives**
-  **Les évènementiels de la MJD du Val de Bièvre**
-  **Les actions communes aux deux maisons de justice et du droit**

Les informations collectives de la MJD du Val de Bièvre

Point conseil budget

Une information collective sur la labellisation Point Conseil Budget de l'association CRESUS était prévue le 24 mars 2020 avec des professionnels du secteur afin d'accompagner la montée en puissance des permanences du Point Conseil Budget au sein de la Maison de Justice et du droit de Val de Bièvre.

Des ateliers collectifs du Point Conseil Budget étaient programmés à compter du 28 avril 2020 pour permettre aux usagers d'être sensibilisés à la gestion de leurs budgets.

Ces ateliers ont été annulés pour cause de crise sanitaire liée à la Covid 19



Information collective sur "La réforme judiciaire"

cette information collective s'est tenue le jeudi 15 octobre 2020 de 9h30 à 12h à la Maison de Justice et du droit.

Il s'agissait pour l'association du CIDFF d'expliquer aux professionnels de notre réseau les modifications apportées par la loi sur la réforme judiciaire en matière de procédure civile.

La majorité des personnes ont été satisfaites de la conférence et des interventions. Cette information collective a eu lieu à la Maison de Justice dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Les évènements de la MJD du Val de Bièvre

La journée nationale d'accès au droit

La crise sanitaire n'a pas permis d'organiser cet évènement prévu le lundi 25 mai 2020.

Semaine d'accès au droit



En 2020, il était prévu d'animer du 16 au 24 novembre 2020 pour les jeunes collégiens de l'exposition "13-18, question de justice".

Le plan Vigipirate ayant été renforcé suite à l'assassinat d'un professeur, n'a pas permis aux élèves de venir à la MJD.

Projet inclusion

Suite au bilan positif des années précédentes, la Maison de justice et du droit a décidé de reconduire cette action.

Le projet inclusion est un dispositif mis en place par le service jeunesse de la mairie de Villejuif, qui accueille les élèves exclus temporairement des collèges de la ville pour éviter le décrochage scolaire et lutter contre la délinquance.

Dans le cadre de ce projet, la MJD reçoit une fois tous les deux mois 4 à 6 élèves pour mieux faire connaître la structure et leur apprendre la loi et les institutions de la République autour du jeu de société éducatif "Place de la Loi".

Ce projet n'a pu avoir lieu qu'une seule fois en mars : 3 jeunes ont été reçus.



Forum des métiers

En 2020, comme tous les ans, en collaboration avec la greffière de la Maison de Justice et du Droit de Champigny sur Marne, la Justice est représentée sur différents forums des métiers organisés par les villes du Kremlin Bicêtre et de Limeil Brévannes.

Les actions communes aux deux MJD

Journée de sensibilisation inter MJD

Afin de donner une nouvelle dimension territoriale aux deux Maisons de Justice et du Droit et de rendre l'offre de service cohérente sur l'ensemble du territoire, il a été demandé à celles-ci de porter un projet commun de sensibilisation et d'information sur une thématique choisie par elles.

Thème : Impayés de loyer, expulsion et surendettement

4



BILAN ET PERSPECTIVES

 **Le bilan de l'année 2020**

 **Les perspectives pour 2021**

L'année 2020 a été une année sans précédent avec la survenance d'une crise majeure et de nombreuses répercussions sanitaires, sociales et économiques.

Malgré ce contexte difficile, au regard du bilan de l'année, la maison de Justice et du droit de Val de Bièvre a su s'adapter aux évolutions liées à la crise sanitaire en allant au plus près des besoins de la population et des attentes des professionnels.

C'est en effet l'occasion d'affirmer que le Conseil Départemental d'Accès au Droit du Val de Marne et l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre constituent de véritables ressources pour répondre aux enjeux du territoire.

L'accès au droit demeure l'activité principale de la structure avec un total de 11810 personnes reçues en 2020 (6238 appels téléphoniques et 5354 personnes reçues). La fréquentation est relativement stable par rapport à 2019 (12235 personnes reçues), si l'on tient compte de l'impact de la crise sanitaire sur l'activité de la maison de justice et du droit.

Parfaitement implantée dans le paysage local et respectée, la maison de justice et du droit accueille dans le même temps, un public venant sur convocation et volontairement pour l'accès au droit. La pluralité des intervenants tant sur le plan pénal que civil en fait une structure unique.

Compte tenu de la crise sanitaire, les objectifs et perspectives 2020 n'ont pu tous se réaliser; ils seront donc pour certains reconduits pour l'année 2021.

- 1- Renforcer le partenariat existant avec les villes et poursuivre le travail de promotion de la MJD auprès du public et des professionnels afin de pérenniser la fréquentation des usagers de toutes les villes.
- 2- Poursuivre le travail entrepris avec les partenaires de la jeunesse pour cibler le public jeune notamment avec la PJJ et le service jeunesse de Villejuif. Si la fin de la crise le permet, l'action pourrait correspondre avec les 10 ans de l'ouverture de la MJD.
- 3- Poursuivre les rencontres avec les partenaires institutionnels et tous les acteurs de terrain
- 4- Elaborer un calendrier de programmation des actions collectives pour avoir une meilleure visibilité des actions de l'année en cours.
 - 5- Développer une compétence particulière avec l'augmentation des permanences du PCB en lien avec l'association CRESUS.
 - 6- Intégrer le service des DPR (un B contractuel à temps plein et les audiences d'alternatives aux poursuites tenues par des délégués du procureur) après décision du parquet du tribunal judiciaire de Créteil de le localiser à la MJD, dans le cadre du développement de la justice de proximité.
 - 7- L'EPT a prévu un renforcement des moyens humains avec la création d'un deuxième poste d'agent d'accueil et le recrutement d'une juriste à temps plein en remplacement d'une juriste qui était à 60%.
 - 8- Des informations collectives animées par l'association CRESUS dans le cadre de l'ouverture de la permanence Point Conseil Budget au sein de la MJD,
 - 📖 Des Ateliers Budgétaires collectifs animés par CRESUS,
 - 📖 Une information collective sur la réforme du droit de la famille animée par le CIDFF,
 - 📖 Une journée portes ouvertes dans le cadre de la journée nationale de l'accès au droit.Une information collective sur la conciliation à destination du réseau, animée par Mme BARBIER et Mme LACQUEMANT
 - 9- Développer et poursuivre la dynamique transversale entre les deux MJD du Grand-Orly Seine Bièvre :
 - 📖 Une action inter MJD sous forme de webinaire à destination des agents de l'EPT sur le thème « la séparation des couples » se tiendra en octobre 2021.
 - 📖 Harmonisation des plaquettes de présentation des 2 MJD afin de renforcer leur visibilité.
 - 10- Travail sur l'avenant à la convention de partenariat EPT/CDAD, devenue caduque

5



BUDGET

 **Conseil Départemental d'Accès au Droit**

 **Etablissement Public Territorial**

MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT DU VAL-DE-BIEVRE



DEPENSES INSCRITES AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2020

DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE CRETEIL ET DU CDAD DU VAL DE MARNE



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

TJ	Montant
Fournitures de bureau, papeterie, codes et ouvrages	budget TJ*
Équipement informatique	budget TJ*
Consommables informatiques	budget TJ*
Photocopieur (un photocopieur livré en 2017)	budget TJ*
Affranchissement courrier	budget TJ*
Protect-Line -liaison sécurité police	36, 44 €
*Pour mémoire - les coûts relatifs à la MJJ sont englobés dans le budget du TJ de Créteil	
Valorisation des effectifs du tribunal	Montant
Greffier coordinateur de la MJJ (0,8 ETP)	32 472,00 €
Secrétaire Général du CDAD (0,05 ETP)	3 020,00 €
Total	35 492,00 €
Permanences d'accès au droit du CDAD du Val de Marne	
Subventions aux associations (ADIL 94, CIDFF 94, Rédige Assistance, Que Choisir Ouest)	22 800,00 €
Subvention Crésus	3 780,00 €
Rémunération des consultations juridiques spécialisées par le barreau du Val de Marne	3 875,04 €
Bons de consultation avocats (03 x 80 €)	240,00 €
Sous-total	30 695,04 €
Valorisation des apports en industrie du barreau du Val-de-Marne (24 permanences)	5 808,00 €
Valorisation des apports en industrie de la chambre des notaires (6 permanences)	1 452,00 €
Sous-total	7 260,00 €
Total	37 955,04 €

BUDGET ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND-ORLY SEINE BIEVRE



DEPENSES INSCRITES AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2019 DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIALE « GRAND-ORLY SEINE BIEVRE »

Libellé	Montants TTC
Bâtiment	
Entretien du bâtiment (nettoyage des locaux, fournitures sanitaires)	*
Dépenses fluides (eau, électricité, chauffage, maintenance technique ...)	14882 €
Dépenses diverses	
Contrats divers (annuels)	
Total 1	14882
Documentation	
Mensuels juridiques	220 €
Total 2	220€
Communication	
Actualisation du site internet	
Réédition plaquettes, affiches, publicité	668 €
Total 3	668 €
Informatique et téléphonie	
Poste informatique	
Poste téléphonique	
Dépenses téléphoniques (ensemble des postes)	
Total 4	NC
Valorisation des effectifs de la CAVB (somme de la masse salariale)	
3 personnels permanents :	
- 2 juristes (1 temps plein, 1 mi-temps)	€
- 1 agent d'accueil (temps plein)	
Total 5	132748 €
Total général	148518

6



ANNEXES

 **Statistiques**

 **Plaquette Maison de Justice et Droit**

1- INFORMATIONS RELATIVES A L'USAGER :

CONTACT DE L'USAGER AVEC LA STRUCTURE :

Physique	3228	2126	5354	45,33 %
Téléphonique	5958	280	6238	52,82 %
Par courrier	74	3	77	0,65 %
Par courriel	116	25	141	1,19 %
TOTAL :	9376	2434	11810	100,00 %

REPERAGE DE LA STRUCTURE :

Par une précédente visite	2447	458	2905	24,60 %
Par le bouche à oreille (proches, voisins ...)	748	413	1161	9,83 %
Par un média (presse, internet, plaquette d'information ...)	445	142	587	4,97 %
Par un service social	576	209	785	6,65 %
Par les services de la mairie	762	302	1064	9,01 %
Par l'espace judiciaire	350	248	598	5,06 %
Autre mode d'information	4048	662	4710	39,88 %
TOTAL :	9376	2434	11810	100,00 %

SEXE :

Homme	3944	1192	5136	43,49 %
Femme	5432	1242	6673	56,50 %
TOTAL :	9376	2434	11810	100,00 %

AGE :

Moins de 25 ans	519	211	730	6,18 %
26-60 ans	7407	1702	9109	77,13 %
Plus de 60 ans	1109	447	1556	13,18 %
TOTAL :	9376	2434	11810	100,00 %

CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE :

Scolaire/étudiant	80	77	157	1,33 %
Actif	6308	1274	7582	64,20 %
Sans activité avec ressources dont retraités	1288	441	1729	14,64 %
Sans activité ni ressources	340	178	518	4,39 %
Autre	1360	464	1824	15,44 %
TOTAL :	9376	2434	11810	100,00 %

ORIGINE GEOGRAPHIQUE :

Commune du Val de Marne :

Ablon-sur-Seine	5	0	5	0,04 %
Alfortville	87	33	120	1,02 %
Arcueil	613	161	774	6,55 %
Boissy-Saint-Léger	0	0	0	0,00 %
Bonneuil-sur-Marne	0	0	0	0,00 %
Bry-sur-Marne	0	0	0	0,00 %
Cachan	573	136	709	6,00 %
Champigny-sur-Marne	20	11	31	0,26 %
Charenton-le-Pont	27	9	36	0,30 %
Chennevières-sur-Marne	0	0	0	0,00 %
Chevilly-Larue	416	126	542	4,59 %
Choisy-le-Roi	183	54	237	2,01 %
Créteil	40	14	54	0,46 %
Fontenay-sous-Bois	8	8	16	0,14 %
Fresnes	400	118	518	4,39 %
Gentilly	398	86	484	4,10 %
Ivry-sur-Seine	179	45	224	1,90 %
Joinville-le-Pont	0	0	0	0,00 %
La Queue-en-Brie	0	0	0	0,00 %
Le Kremlin-Bicêtre	490	105	595	5,04 %
Le Perreux-sur-Marne	0	0	0	0,00 %
Le Plessis-Tréville	0	0	0	0,00 %
L'Haÿ-les-Roses	540	113	653	5,53 %
Limeil-Brévannes	0	0	0	0,00 %
Maisons-Alfort	44	16	60	0,51 %
Mandres-les-Roses	0	0	0	0,00 %
Marolles-en-Brie	0	0	0	0,00 %
Nogent-sur-Marne	0	0	0	0,00 %
Noissey	0	0	0	0,00 %
Orly	81	19	100	0,85 %
Ormesson-sur-Marne	0	0	0	0,00 %
Périgny	0	0	0	0,00 %
Rungis	29	4	33	0,28 %
Saint-Mandé	6	0	6	0,05 %
Saint-Maur-des-Fossés	14	13	27	0,23 %
Saint-Maurice	8	1	9	0,08 %
Santerry	0	0	0	0,00 %
Sucy-en-Brie	8	2	10	0,08 %
Thiais	397	77	474	4,01 %
Valenton	92	23	115	0,97 %
Villecresnes	0	0	0	0,00 %
Villejuif	3040	869	3899	33,01 %
Villeneuve-le-Roi	63	14	77	0,65 %
Villeneuve-Saint-Georges	43	14	57	0,48 %
Villiers-sur-Marne	0	0	0	0,00 %
Vincennes	0	0	0	0,00 %
Vitry-sur-Seine	774	210	984	8,33 %

Hors Val de Marne :

Département limitrophes du Val-de-Marne (75, 77, 91, 92)	667	127	794	6,72 %
Autre département	131	26	157	1,33 %
TOTAL :	9376	2434	11810	100,00 %

Statistiques (2020)

2- ANALYSE DE LA SITUATION JURIDIQUE :				
THEME DE CONSULTATION :				
Droit civil :				
Droit de la famille	1995	247	2242	18,36 %
Médiation familiale (information)	56	32	88	0,72 %
Droit des personnes	342	32	374	3,06 %
Autres domaines du droit civil et procédure civile	304	50	354	2,90 %
Droit social :				
Droit du travail	1408	339	1747	14,30 %
Droit de la sécurité sociale	74	35	109	0,89 %
Droit des affaires :				
Droit commercial et des sociétés, droit bancaire et des ass	293	66	359	2,94 %
Droit de la consommation	580	349	929	7,61 %
Surendettement	243	111	354	2,90 %
Domaine pénal :				
Droit pénal et procédure pénale	339	376	715	5,85 %
Aide aux victimes	393	220	613	5,02 %
Autres domaines :				
Droit du logement	1089	459	1548	12,67 %
Conflit de voisinage	201	59	260	2,13 %
Droit Administratif	263	43	306	2,51 %
Droit des étrangers - nationalité	971	169	1140	9,33 %
Discriminations	2	8	10	0,08 %
Démarches et formalités	493	60	553	4,53 %
Autre domaine	438	75	513	4,20 %
TOTAL :				
	9484	2730	12214	100,00 %
REPONSE OU ORIENTATION :				
Information :				
Renseignements sur la structure	3286	111	3397	27,12 %
Information juridique (ou conseil pour les avocats)	1713	1509	3222	25,72 %
Orientation :				
Prise de rendez-vous	2400	137	2537	20,25 %
Orientation directe vers intervenant	109	3	112	0,89 %
Orientation vers services extérieurs (administratifs, judiciaires, sociaux, associatifs ...)	560	185	716	5,72 %
Orientation vers un autre intervenant du PAD ou de la MJD	45	46	91	0,73 %
Orientation vers une autre structure d'accès au droit	218	27	245	1,96 %
Autre réponse :				
Proposition de résolution amiable (conciliation - médiation)	184	150	334	2,67 %
Renvoi vers une procédure judiciaire	42	107	149	1,19 %
Activité rédactionnelle hors AJ	13	83	96	0,77 %
Aide Juridictionnelle (remise de dossier, aide à sa constitution)	202	47	249	1,99 %
Autre type de réponse	1009	370	1379	11,01 %
TOTAL :				
	9617	2775	12527	100,00 %
DUREE DE L'ENTRETIEN :				
Moins de 5 minutes			0	
Entre 5 et 20 minutes			0	
Entre 20 et 40 minutes			0	
Plus de 40 minutes			0	
TOTAL :				
	0	0	0	

1

Garantir l'accès au droit pour tous

Des informations juridiques et pratiques sont données par des **avocats, notaires, juristes, greffiers** sur des situations que vous pouvez rencontrer dans la vie quotidienne (famille, travail, logement, consommation, droit pénal, surendettement, droit des étrangers, ...)

Des **écrivains publics** peuvent vous accompagner dans la rédaction de vos courriers.



Concourir à l'aide aux victimes

Aide aux victimes s'adresse à toute personne ayant subi un préjudice corporel, moral ou matériel.

Les MJJ permettent une prise en charge spécifique des victimes d'infraction en proposant :

- Une information sur leurs droits et un accompagnement dans leurs démarches juridiques et judiciaires dispensés par les **associations départementales d'aide aux victimes**.
- Une écoute privilégiée et un soutien face aux difficultés et à l'isolement rencontrés, assurés par une **psychologue**.

3

Favoriser le règlement amiable des litiges du quotidien

Les MJJ sont des lieux où il est possible d'obtenir le règlement à l'amiable des litiges du quotidien pour éviter le recours au tribunal :

- Pour des petits litiges d'ordre civil (consommation, voisinage, logement...) par le biais des **conditateurs de Justice**.
- Pour des litiges d'ordre familial lorsque le dialogue est rompu (conflit sur l'autorité parentale, différend entre enfants et parents...)
- Pour des différends avec les services publics ou pour les victimes de discrimination par le biais des **délégués du défenseur des droits**.



4

Activités judiciaires de proximité

Les MJJ offrent des réponses rapides et adaptées à la petite et moyenne délinquance.

Elles apportent également des réponses éducatives aux difficultés des jeunes et assurent un suivi des mesures de réparation par le biais d'un éducateur de la **Protection judiciaire de la jeunesse** et d'associations.

Le **Service pénitentiaire d'insertion et de probation** (SPIP) aide à la réinsertion des personnes condamnées par la justice pénale.

Les personnes sont reçues sur convocation.





Des permanences gratuites, confidentielles et anonymes sont assurées par des intervenants pour répondre aux **4 missions principales** des Maisons de justice et du droit.

Quelle que soit votre demande, vous serez accueilli et guidé vers les professionnels compétents. La majorité des permanences se déroule **sur rendez-vous**. Renseignez-vous auprès des Maisons de justice et du droit.

Pour être accessible à l'ensemble des habitants, une MJD est située au sud, l'autre, au nord du territoire.



Nord

Maison de justice et du droit
65, rue Jean Jaures
94800 VILLEJUIF
01 43 90 25 25
mjd.nord@justice.fr
grandorleansbievre.fr
mjd-nord-bievre@justice.fr

HORAIRES
Accueil physique
et téléphonique :

Lundi : 9h-12h30 / 13h30-17h30
Mardi : 9h-12h30
Mercredi : 9h-17h30
Jeudi : 13h30-19h30

Accueil exclusivement
téléphonique :

Mardi : 13h30-16h30
Vendredi : 9h-12h30



Sud

Maison de justice et du droit
4, Avenue Georges Mitterrand
91200 ATHIS MONS
01 69 57 82 80
mjd.sud@justice.fr
grandorleansbievre.fr

HORAIRES :

Lundi : 14h-18h
Mardi, mercredi, jeudi : 9h-12h30 / 13h30-18h
Vendredi : 9h-12h30 / 13h30-16h

retrouvez nous sur : grandorleansbievre.fr



Un territoire, deux Maisons de justice et du droit

Le droit d'être informé gratuitement et anonymement

G R A N D
O R L É A N S
S E I N E
B I E V R E

ÉTABLISSEMENTS JUDICIAIRES DE PROXIMITÉ, LES DEUX MAISONS DE JUSTICE ET DU DROIT DU TERRITOIRE GRAND-ORLY SEINE BIEVRE AGISSENT EN COLLABORATION AVEC LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE, LES CONSEILS DÉPARTEMENTAUX DE LA JUSTICE, LES CONSEILS DÉPARTEMENTAUX DE VAL-DE-MARNE ET PLUSIEURS ASSOCIATIONS POUR RENDRE LA JUSTICE PLUS PROCHE ET PLUS ACCESSIBLE POUR LE CITOYEN.

Le personnel permanent des MJD vous reçoit sur rendez-vous, sur place ou par téléphone.

Les MJD sont des :

-  LIEUX D'ACCUEIL
-  D'ÉCOUTE
-  D'ORIENTATION
-  D'INFORMATION JURIDIQUE

ouverts à toute personne souhaitant s'informer sur ses droits et obligations, être orientée, conseillée ou assistée dans ses démarches juridiques ou administratives quel que soit son lieu de résidence.